

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour - Grenade sur l'Adour
Larrivière Saint-Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint-Maurice sur l'Adour



TARIFICATION Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2018 / 2019

	Quotient Familial	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants	
		Journée	1/2 journée * 12h30/18h30 avec repas	Journée	1/2 journée * 12h30/18h30 avec repas	Journée	1/2 journée * 12h30/18h30 avec repas	Journée	1/2 journée * 12h30/18h30 avec repas
Ressortissants	De 0 à 449	7,25 €	5,44 €	12,66 €	9,04 €	18,03 €	12,57 €	23,44 €	14,20 €
C.A.F.	De 449,01 à 723	8,09 €	5,88 €	14,32 €	9,86 €	20,55 €	13,89 €	26,80 €	17,88 €
MSA	De 0 à 800	7,65 €	5,64 €	13,44 €	9,42 €	19,23 €	13,20 €	25,00 €	17,00 €
sans aide	> 750	9,66 €	6,66 €	17,48 €	11,44 €	25,29 €	16,23 €	33,08 €	21,04 €

* 1/2 journée pour les enfants le mercredi.

Pour l'accueil des enfants présents le matin ou l'après-midi (sans repas) le tarif appliqué sera celui de la journée divisé par 2.

Pour les familles hors territoire, le tarif appliqué sera la participation des familles (fonction des aides et du nombre d'enfants) majoré du prix de la journée par enfant (17,74€).

Pour les communes conventionnées (Bretagne de Marsan), seule la participation des familles sera facturée.

Tout enfant inscrit et **non présent** (sans justificatif) fera l'objet d'une facturation journée.

Un tarif spécifique est appliqué pour les **enfants en vacances** chez leurs grands-parents ou en camping = **13,56€ /Jour/Enfant, soit 8,58€ la 1/2 journée avec repas, 6,78€ pour l'accueil méridien.**

Participation forfaitaire pour les **sorties = 7,45 €/sortie/enfant.**

TARIFICATION APPLICABLE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOÛT 2019